

Avant sa promotion éclair, l'étoile filante Attal aura eu le temps d'annoncer sa réforme « Choc des savoirs » issue de la mission « Exigence des savoirs » menée en 6 petites semaines et sans véritable concertation avec les organisations syndicales. Comme si le scénario était écrit d'avance...

Ce projet vise à aller au bout de la vision réactionnaire de Blanquer, le talent de communicant en plus et le discours ouvertement anti-prof en moins, du moins jusqu'à la nomination de la nouvelle ministre.

C'est la continuité du projet de contre-réforme de la voie pro s'inscrivant dans la logique de libéralisation du marché du travail, assignant la formation des jeunes aux seuls besoins du bassin d'emploi et les élèves à leur classe et à leur lieu de vie. C'est le renforcement du tri social officiel introduit par la réforme du Lycée de Blanquer. Si la volonté de créer des groupes de niveaux s'est heurtée à une profession mobilisée et aux réalités budgétaires, le retour du redoublement précoce, la création des prépa secondes ou les objectifs de réécriture des programmes dessinent le projet d'École réactionnaire que souhaite imposer le gouvernement. La violence de classe de cette politique de séparatisme scolaire est ahurissante en plus d'être inefficace pour remédier à la difficulté scolaire.

L'École Macron/Attal/Belloubet, c'est l'École du séparatisme, entre le public et le privé et désormais entre les élèves selon leur niveau scolaire.

C'est celle du cliché et du « bon sens près de chez vous » démagogique : un-e élève n'a pas réussi son année ? Stage d'été sinon redoublement (du moins menace car le redoublement coûte cher) et ça ira mieux ! Elle-il n'a pas eu son DNB ? Prépa lycée et classe de relégation ! En couplant ces mesures à l'expérimentation de l'uniforme, l'annonce comme chaque année de la généralisation du SNU (encore faut-il trouver les 2 milliards € nécessaires) et l'apprentissage de la Marseillaise, Macron nous repasse le film en noir et blanc d'une École issue d'un passé fantasmé, mais où l'immense majorité des élèves n'allait pas jusqu'au bac.

Et comme toute annonce gouvernementale, rien n'est prêt. Les personnels vont devoir se débrouiller pour les appliquer avec les moyens du bord : refonte des programmes de

maternelle et du cycle 2, labellisation des manuels en 6 mois, moyens insuffisants (et manque d'enseignants de français et de mathématiques) pour la mise en place des groupes ...

Et que dire d'annonces dont on ne connaît aucune conséquence ? L'épreuve anticipée de mathématiques en 1ère signifie-t-elle la fin de l'enseignement scientifique ou de mathématiques en terminale ? Financement des cours de théâtre au détriment d'autres disciplines ? Quid du doublement des horaires d'EMC ?

Renoncer à toute ambition émancipatrice de l'École, c'est tourner le dos à ce qui donne du sens à nos métiers et ne pas améliorer nos conditions de travail. Celles-ci se dégradent du fait du manque de moyens pour faire réussir nos élèves et de la vision idéologique de l'École macroniste du tri social et de la négation de la liberté pédagogique.



**CONTRE CETTE CASSE DE TOUTE
AMBITION ÉMANCIPATRICE DE L'ÉCOLE
PUBLIQUE LAÏQUE ET GRATUITE,
MOBILISONS NOUS !**

Les mesures annoncées visent, selon le gouvernement, à « réarmer » l'École pour permettre de « relever » le niveau des élèves et leur permettre de mieux réussir. Pour justifier ce Choc des savoirs, G. Attal s'est appuyé sur les résultats aux évaluations PISA, ce qui est un postulat biaisé. Il y a en effet beaucoup à dire sur ces tests au regard de matières et connaissances évaluées, du choix de la méthodologie, de l'absence de contextualisation et surtout de l'analyse qui peut en être faite.



UN LEURRE POUR LES ENSEIGNANT-ES

ARNAQUES

Ce n'est pas en répétant à l'envie qu'on va redonner de la liberté et une « autorité » aux enseignant-es que cela se traduira dans les faits. Flatter ne sert à rien si rien de concret ne se produit. Dans les faits, les redoublements ne seront pas plus nombreux, vont viser principalement les classes de CP-CE1 et les compétences dans les fondamentaux, et enfin, les collègues sont bien conscient-es qu'ils ne résolvent pas les difficultés scolaires.

Ce qui est certain néanmoins avec ce Choc, c'est que le ministère va amplifier la mise au pas des enseignant-es. Loin des discours libéraux gouvernementaux prônant la « libération des énergies » et des pratiques innovantes, il va intensifier un resserrage d'étau sur la professionnalité des personnels et leur liberté à construire leur pédagogie. Programmes annualisés construits conjointement par le Conseil scientifique du neuroscientiste Dehaene et par le Conseil supérieur des programmes, progressivité des apprentissages, manuels et pratiques pédagogiques imposés, évaluations nationales généralisées... Tout est fait pour encadrer et dévaloriser une profession. Ce n'est pas ça redonner de la liberté.



CHOC DES SAVOIRS



LIBERTÉ ET RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE



UN LEURRE POUR LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES

Le président Macron et son gouvernement vendent une École qui retrouvera sa « grandeur » et qui permettra à chaque élève de sortir plus fort-e du système scolaire. Il s'agit d'un mensonge car toutes les mesures avancées vont amplifier le tri scolaire dès le plus jeune âge. Il est faux aussi de faire croire que les élèves seront mieux pris-es en charge en cas de difficultés scolaires. Il faut des actes et des moyens pour cela, pas seulement des rustines sur des dispositifs qui n'ont pas fait leurs preuves comme les activités pédagogiques complémentaires (APC) dans le 1er degré.

Pour lutter contre les difficultés scolaires, il faut immanquablement « réarmer » les RASED, développer au collège le même type d'approche, réduire tous les effectifs par classe, recruter des personnels enseignants pour mettre fin aux absences non remplacées.



QUID DE LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE ?

Dès la rentrée 2024 certains manuels dont l'efficacité « a été prouvée par la science et par la pratique », seront officiellement labellisés, par un organisme « public ou privé », lui-même labellisé par le MEN.

Cette labellisation concernerait, dans un premier temps, les mathématiques et l'apprentissage de la lecture au primaire (cycle 2). Beaucoup de municipalités ne pouvant fournir de manuels se tourneront sans doute vers les manuels labellisés, seuls à être financés par le ministère. Cela risque d'amener les éditeurs à se plier aux exigences ministérielles pour être labellisés. Quant à celles qui en fournissent déjà, nul doute qu'elles n'hésiteront pas à faire le choix de manuels labellisés s'ils sont financés en partie par l'État.

De toute évidence, **le ministère se sert de l'argument fallacieux et pseudo scientifique de « l'efficacité » pour imposer les contenus pédagogiques issus du Conseil scientifique.** Pourtant, les enseignant-es sont les plus qualifié-es pour choisir un manuel en fonction des approches pédagogiques qu'ils-elles souhaitent mettre en œuvre. Cette liberté est précieuse et doit être

préservée. Or, **le ministère dit compter accorder une « attention particulière » à la réelle utilisation de ces manuels** (via des questionnaires, visites de l'Inspection ou fléchage d'animations pédagogiques pour « construire une utilisation commune »...).

Et si le ministère garantit la liberté ne pas utiliser de manuel, c'est en soulignant que l'inspection vérifiera comment sont accompagné-es les élèves... Sans oublier, pour l'administration, de « confronter » les résultats aux évaluations nationales avec l'absence de ces manuels...



CETTE LABELLISATION EST BIEN UNE NOUVELLE ATTAQUE CONTRE LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE ET UNE DÉQUALIFICATION DU MÉTIER.

UNE PRÉPA SECONDE DISCRIMINANTE

Dès la session 2025, le DNB sera modifié. **Les épreuves de fin d'année compteront pour 60% de la note finale alors que le contrôle continu ne représentera que 40%. Ce contrôle continu ne sera plus basé sur l'évaluation des compétences mais sur la moyenne des notes obtenues tout au long de l'année.**

Les élèves ayant échoué au DNB, qui risquent ainsi d'être plus nombreux-ses, ne pourront pas accéder directement à une seconde, qu'elle soit générale, technologique ou professionnelle.

Hormis celles et ceux affecté-es en CAP, les autres « recalé-es » se retrouveront **en classe « prépa seconde », dans leur lycée d'affectation** sauf si elles ou ils y sont peu nombreux-ses. Dans ce dernier cas, une prépa seconde serait créée dans un lycée de leur bassin.

S'instaure ainsi **la sélection à l'entrée du lycée.** Ces élèves suivraient un renforcement des acquis de 3^e et une préparation à la seconde. Or, rien n'est clair sur les disciplines car « certains points seront à la liberté des établissements et d'autres seront cadrés nationalement ». Le tout pour 25 à 27 heures d'enseignement hebdomadaire et théoriquement 24 élèves par classe maximum.

Bref, beaucoup de flou et de sous-entendus : comment sera déterminé le passage en seconde, en particulier en cas de réorientation ? Quel programme ? Quelles disciplines ? Avec quels moyens ? Enfin, quelle famille acceptera le dispositif pilote (une prépa seconde par département) à la rentrée 2024 alors que ce n'est pas encore obligatoire ?

C'EST BIEN UN DISPOSITIF DE RELÉGATION EN ATTENDANT D'ÉVACUER UNE PARTIE DE CES ÉLÈVES VERS DES FILIÈRES QU'ELLES OU ILS N'ONT PAS CHOISIE, ET NON « UNE CHANCE » COMME LE DIT LE MINISTÈRE.

GROUPES AU COLLÈGE : NOUS NE VOULONS NI TRI, NI USINE À GAZ

Le projet de contre-réforme des LP prévoyait déjà la création de groupes de niveaux en mathématiques et français, sous le vocable de « cours en effectifs réduits ».

Avec la mise en place des groupes de niveaux dès la rentrée prochaine en 6^e et 5^e sur toutes les heures de français et de mathématiques, le ministère attaquant les fondements du collège unique.

PAS QUESTION !

Cela allait à l'encontre de la recherche qui montre que cette différenciation est surtout – et marginalement - bénéfique pour les meilleur·es élèves, et a plutôt un impact négatif sur les plus faibles. Surtout, cela aurait été d'une violence inouïe pour des élèves assigné·es à des groupes « faibles » pendant 4 années.

La ministre a annoncé la disparition de la notion de niveau de l'arrêté présenté au CSE et rejeté à l'unanimité. C'est une première victoire pour les personnels fortement mobilisés contre le tri social de leurs élèves.

La nouvelle version du texte n'a pas été communiquée mais, elle semblerait, de façon alambiquée, ouvrir la

voie à une remise en cause de l'obligation d'organiser l'intégralité des heures en groupes dans les deux disciplines.

Pour la CGT Educ'action, le nouvel arrêté et les consignes ministérielles de mise en œuvre ne doivent pas instituer une usine à gaz inepte sur le plan pédagogique et qui dégraderait les conditions de travail des personnels, en cassant les groupes classes et en imposant des mises en barrettes. De même, cet arrêté ne doit pas conduire les établissements, pour son application, à devoir abandonner dédoublements en langues ou sciences, projets pédagogiques ou autres options.

C'est l'abandon pur et simple de l'arrêté qu'il faut exiger!

L'hétérogénéité n'est ni un problème ni un frein aux apprentissages. Elle dynamise les enseignements, développe l'entraide et l'autonomie. La difficulté scolaire ne se règle pas à coup de recettes, de fiches ou d'exercices répétitifs. Si l'ambition de l'École est de permettre à tous et toutes de progresser (et selon son rythme), l'École doit abonder les moyens en heures et en personnels formés, pour appliquer une pédagogie de progrès dans des classes aux effectifs réduits.



AVEC LA CGT ÉDUC'ACTION, EXIGEONS...

- L'ABANDON DU CHOC DES SAVOIRS
- LA MISE EN PLACE D'UNE ÉCOLE ÉMANCIPATRICE POUR TOU-TES LES ÉLÈVES
- UN VÉRITABLE PLAN D'URGENCE POUR L'ÉCOLE
- LE RECRUTEMENT MASSIF DE PERSONNELS TITULAIRES ET FORMÉS
- UNE REVALORISATION IMMÉDIATE ET INDICIAIRE DE TOUS LES SALAIRES
- L'ABANDON DE LA RÉFORME DES LYCÉES PRO
- L'ABANDON DU SNU
- L'ABANDON DE L'EXPÉRIMENTATION UNIFORME

CGT Educ'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655

unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgt_educ



@cgteducation